



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS DE CONVOCATION

12 JUIN 2017

10 H 00

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE
L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal le **9 juin 2017**

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée pour **le lundi 12 juin 2017 à 10 h 00 à la salle Pierre-Paiement au 13, rue Charet à Sainte-Geneviève**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 12 juin 2017
à 10 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra à la Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève, le lundi 12 juin 2017, à 10 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens*

Période de commentaires des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain* - 1177474012

Accorder un contrat à « A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.» pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une durée de 24 mois, pour une valeur pouvant s'élever jusqu'à 625 406,52 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public (AO 17-16027) fait par le service d'approvisionnement de la ville de Montréal

20.02 Contrat de services professionnels

CA *Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens*

Mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail et de CNESST et réclamer le remboursement des factures à la Ville centre

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et relations avec les citoyens* - 1172858018

Autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 27 juin 2017 au Club de golf Elm Ridge - Parcours Sud.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain* - 1177517038

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement (CA28 0023-16).

District(s) : Sainte-Geneviève

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des travaux publics, ingénierie et aménagement urbain* - 1177517041

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée (CA28 0023-17).

40.03 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens* - 1172714006

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

40.04 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens* - 1172714008

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

40.05 Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens* - 1172714007

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

40.06 Urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction des travaux publics, ingénierie et aménagement urbain* – 1177517042

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 775, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 678 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.

District(s) : Jacques-Bizard

40.07 Urbanisme – Plan d’implantation et d’intégration architecturale

CA *Direction des travaux publics, ingénierie et aménagement urbain* – 1177517043

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée, au 773, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 679 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.

District(s) : Jacques-Bizard

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA *Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens*

Période de questions du public

70.02 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens*

Levée de la séance

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le vendredi 9 juin 2017